

### Information sur la mise en place du bulletin de salaire dématérialisé

Dès le mois de mai, conformément à la loi, Pôle emploi propose un coffre-fort numérique pour chaque agent.

PE y intégrera chaque mois le Bulletin de salaire sous forme d'archives inaltérables. C'est DIGIPOSTE qui hébergera le coffre-fort électronique sécurisé, nominatif, personnel et confidentiel de l'ensemble des agents. Cet archivage légal a une durée de 50 ans.

Ce coffre-fort, qui pourra contenir environ 45 000 documents (5 GO), sera disponible 24/24 et 7/7.

On pourra accéder au coffre-fort via un lien de sa boîte mail perso. Le BS est un document original numérique ayant la même valeur officielle qu'un BS papier. Il sera possible de récupérer automatiquement des données auprès d'autres fournisseurs (banque, EDF, impôts...).

**Chaque agent a un délai de 30 jours pour refuser l'attribution de ce coffre-fort, auquel cas, DIGIPOSTE procède à sa création.**

**Suite à notre questionnement, la Direction nous informe qu'un agent peut revenir sur sa décision, dans les 3 mois qui suivent, il recevra alors sous format papier ses bulletins de salaire archivés.**

### Information sur le pilote du projet « un agent/un portable »

**Le projet prévoit une dotation pour l'ensemble des agents de PE d'ici la fin 2020.** Interface du poste de travail : Neptune 2 et Windows 10.

Ce portable sera hybride (2 en 1) avec fonctionnalité tactile. En agence, chaque poste conservera un moniteur, un clavier et une souris, auquel on connectera le PC portable.

Selon la Direction, le projet offre 6 enjeux majeurs :

- Promotion de la mobilité
- Amélioration de la performance du poste
- Amélioration de la sécurité
- Modernisation de l'image de PE
- Optimisation de l'espace de travail
- Optimisation des usages

Le déploiement s'appuiera sur 3 profils clefs :

- Une équipe nationale de déploiement pluridisciplinaire (animation de la Direction du métier et la DSI)
- Des chefs de projet du déploiement en région et chargés de mission en DT.
- Des accompagnateurs au niveau local (agences et structures): CLI pour le volet technique, ainsi que le Référent métier ou les ambassadeurs du digital.



# Les Brèves de la CFE-CGC Métiers de l'emploi

Comité d'établissement Normandie du 28 mars 2019

**Le syndicat des Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres de Pôle emploi**

La CFE-CGC alerte la DR quant à ce nouveau projet qui va encore peser sur la charge de travail des ELD et des Référents métiers, sans évoquer le réseau des Ambassadeurs du digital, fonction quelque fois absente sur certains sites suite à des mouvements de personnel. De plus, nous avons demandé à ce que ce projet soit passé en CHSCT afin de croiser les dimensions Agences de demain et Espaces de travail partagés qui sont à l'étude sur certaines structures. La Direction accepte le principe.

C'est le prestataire **PROSERVIA** qui interviendra pour l'installation du matériel ; le coût du projet tourne autour de 17 millions d'euros. L'agence d'Alençon dans le département de l'Orne a été choisie comme site expérimentateur.

## Ressources Humaines

La Direction a réalisé le suivi mensuel des effectifs pour notre région, arrêté au 28 février. PE Normandie compte **2424 salariés dont 2319 CDI**. La DG a transmis le cadrage budgétaire fixant notre plafond ETPT CDI pour l'année 2019, il s'élève à **2124.08** alors que notre moyenne à février est de 2096.04.

La CFE-CGC constate que notre solde potentiel, à aujourd'hui, est d'environ 35 à 40 créations de postes en CDI. Nous avons fait remarquer à la Direction qu'il était peut-être temps de revoir notamment les effectifs cibles GDD sur certains territoires et envisager des recrutements sur d'autres compétences.

Le Titre restaurant vient de passer à **9,20 euros** suite à l'engagement unilatéral de la Direction générale lors de la NAO (négociation annuelle obligatoire).

## Question diverse CFE-CGC

- La CFE-CGC a de nouveau rappelé à la Direction la nécessité de respecter les accords OATT et QVT en matière d'horaire de réunion. Notre organisation syndicale constate que des audios et visios ont encore été organisées tout récemment par des DT sur des plages variables, à partir de 8H30. Sauf nécessité de service ou urgence, la direction régionale et les DT doivent mettre fin à cette pratique.

**Prochain Comité d'Etablissement : le jeudi 25 avril 2019**

**Des remarques, des questions ? Contactez vos élus et RS au CE !**

Paul FARGUES – Aurélie TOULZE – Arnaud ECOLASSE –  
Rodolphe GODARD – Vincent BABET

- Nous écrire : [Syndicat.CFE-CGC-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-Normandie@pole-emploi.fr)
- Notre compte Twitter : [@CFE\\_CGC\\_PENORMAND](https://twitter.com/CFE_CGC_PENORMAND)
- Le blog National : <http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr>